

**Compte rendu
du Conseil municipal
du 1er octobre 2014**

L'an deux mille quatorze, le premier octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie (salle Henri Weiler) sous la présidence de Monsieur Dominique LEPARRE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Dominique LEPARRE, Florelle PRIO, Kévin CUVILLIER, Nessrine MENHAOUARA, Christian OURMIERES, Martin LOLO, Michèle VASIC, Jean-Luc LANTENOIS, Marjorie NOEL, Arnaud GIBERT, Adjoints

Mesdames et Messieurs Pierre BORDAS, Françoise SALVAIRE, Lionel HOUSSAYE, Raymond AYIVI, Sylvie ETCHEMENDY SZKOBEL, Philippe NOEL, Catherine VACHIA, Khalid EL FARA, Catherine PINARD, Jean-Marc RENAULT, Abdellah WAKRIM, Sidikatou GERALDO, Gilles REBAGLIATO, Nadia AOUCHICHE, Célia ABDEDAIM, Laetitia HIVERT, Evelyne HEYMAN, Malik BENIDIR, Olivier REGIS, Sophie STENSTROM, Michel CAMPAGNAC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Patricia JAOUEN a donné pouvoir à Philippe NOEL
- Aicha DE HULSTER a donné pouvoir à Malik BENIDIR
- Laurent PEAUCELLIER a donné pouvoir Sophie STENSTROM
- Jérôme RAGENARD a donné pouvoir à Evelyne HEYMAN

La secrétaire de séance :

Mme Noël

Dossier 1 - Approbation du procès verbal de la séance du 25 juin 2014

Sur le rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 25 juin 2014

Dossier 2 – Budget supplémentaire et affectation de résultats 2013

Sur le rapport de M. Christian Ourmières,

Le Budget Supplémentaire 2014 est un acte d'ajustement et de reports. Il reprend les résultats de l'exercice précédent et rectifie à la marge les inscriptions déjà opérées ; il apporte certains compléments de crédits prévus pour la plupart dans le cadre de la discussion menée lors de l'élaboration du budget primitif ou issues de la concertation avec les Bezonnais.

Peuvent être soulignés :

En recettes :

- **Mobilier médiathèque 2ème tranche** : le dossier de financement présenté par la ville à l'État pour le financement d'une 2ème tranche de mobilier à acquérir suite à la rénovation de la médiathèque a été validé par la DRAC et bénéficiera, au titre du concours particulier créé au sein de la **dotations générale de décentralisation en faveur des bibliothèques municipales et départementales de prêt d'une subvention de 18 401 €**. Cette subvention s'ajoute à celle déjà obtenue du Conseil Général dans le cadre du Contrat Départemental, d'un montant de 6 309 €, limitant la charge nette de la ville à 38 380 € TTC.

- **Service de Soins Infirmiers à Domicile** : bien que validant les orientations budgétaires du SSIAD, l'ARS nous indique que « compte tenu du caractère limitatif de l'enveloppe régionale d'Ile de France, je ne suis pas en mesure d'accéder à votre demande pour 2014 ». **La dotation annuelle est réduite de 13 400 €.**
- **Prestation de services de la CAF pour le fonctionnement des crèches** : au regard de l'activité définitive des crèches en 2013, et compte tenu des modulations d'agrément validées avec la CAF, **la Prestation de Service Unique à recevoir pour les accueils 2013 est améliorée de plus de 52 000 € par rapport aux prévisions de clôture.**

En dépenses :

- **Médiathèque** : la réception définitive de l'équipement a nécessité quelques travaux d'électricité complémentaires et obligatoires visant à la sécurisation des installations. Ils conviennent d'abonder le budget des 20 000 € qui y ont été consacrés.
- **Dématérialisation des procédures et Modernisation des équipements informatiques** : la ville s'engage cette année dans un processus fort de dématérialisation de ses procédures. Ainsi, le Conseil Municipal a validé lors du vote du Budget Primitif l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion financière permettant d'améliorer les échanges avec le Trésor Public (40 000 € au BP). Afin de compléter ce dispositif, la ville doit se doter d'un « tiers de télétransmission » couplé à un « parapheur électronique », évalués à 5 000 €, qui permettront la **dématérialisation des flux comptables** et, à terme, la **dématérialisation de l'ensemble des pièces justificatives** (factures, marchés, actes administratifs). Il est proposé dans cette optique d'engager dès à présent, parallèlement à ces opérations, la **dématérialisation du Conseil Municipal**, qui s'appuiera matériellement sur un logiciel spécifique évalué à 7 000 €.
- **Téléphonie et Informatique Réseaux** : les évolutions technologiques permanentes en matière de téléphonie, couplés à la nécessité de bénéficier d'infrastructures réseaux permettant des échanges de données performantes et sécurisées rendent nécessaire la réalisation d'une étude prospective sur les évolutions à prévoir sur les équipements municipaux ; cette étude est évaluée à 20 640 €.
- **Informatique scolaire** : Après avoir équipé en Tableaux Numériques Interactifs (TNI) l'ensemble des classes de CM2 et une partie des CM1, la ville propose d'affecter au budget supplémentaire les crédits nécessaires pour achever l'installation de ces outils pédagogiques, soit **dans les 9 classes qui n'en étaient pas encore dotées**. Une enveloppe budgétaire de 40 000 € y est consacrée.
- **L'ouverture à la rentrée d'une classe « toute petite section » de maternelle à l'école Paul Vaillant Couturier** nécessite des travaux d'aménagement et l'acquisition de mobilier spécifique aux enfants de moins de 3 ans : le coût de cette classe est évalué à 64 500 €, hors personnel ATSEM utile à l'accompagnement des enfants.
- Les efforts de la ville sur la **maintenance du patrimoine de la ville** sont renforcés par le budget supplémentaire proposé au Conseil : 34 000 € supplémentaires sont prévus en investissement et 26 600 € en fonctionnement, auxquels s'ajoutent 46 000 € de crédits nécessaires pour réparer les dommages causés par la grêle lors des orages de cet été.
- **Cœur de Ville** : conformément aux engagements pris par la ville suite aux conclusions du commissaire enquêteur sur le Cœur de Ville, une première enveloppe de crédits, de 7 400 €, est provisionnée pour prendre en charge les frais de déménagement des personnes amenées à déménager.

- **Quotient familial** : soucieuse de permettre à tous l'accès aux services municipaux, la ville de Bezons applique depuis de nombreuses années des tarifs très modérés, modulés selon le quotient familial des usagers des services. Face aux difficultés croissantes des publics de la ville, et compte tenu de la multiplicité des « quotients » applicables aux familles (CAF, Collèges, Lycées, Agglomération, Ville,...), il convient d'engager une étude visant à s'assurer de l'efficience du système en place et de proposer des améliorations à cette modulation des tarifs. Une enveloppe budgétaire de 25 000 € est prévue à cette fin.
- **Masse salariale** : une enveloppe de 962 350 € est budgétée. Au total, le chapitre 012 sera cependant **en hausse de seulement 3,5% par rapport au budget 2013, incluant les impacts financiers de la réforme des rythmes scolaires**. A noter la **diminution de la contribution de la ville au Fonds d'Insertion des Personnels Handicapés**, cette baisse se justifiant par le fait que la ville se rapproche aujourd'hui des objectifs fixés par le législateur en matière d'emploi des personnes handicapées (contribution limitée à 9 350 € en 2014 contre 46 709 € en 2013 et 87 034 € en 2012).

Les opérations dépenses / recettes :

- **Dotations de péréquation** :
 - **Eligibilité au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)**: faute de lisibilité quant aux effets péréquateurs de la Loi de Finances pour 2014, il avait été proposé au Conseil Municipal de reconduire pour 2014 le même montant de dotation que celui perçu en 2013 ; suite à la notification officielle par l'Etat du montant alloué cette année à Bezons, on constate au présent Budget Supplémentaire une augmentation de 189 775 € de cette dotation (portée à 1 349 318 € contre 1 159 543 € en 2013, soit + 16%)
 - **Contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**: conséquence de l'objectif de croissance de ce fonds créé par la loi de finances 2012, la contribution définitive de la ville au FPIC s'établit pour 2014 à 128 449 €, contre 86 940 € en 2013, soit en augmentation de 47,7% (il était de 49 808 € en 2012). La prudence des inscriptions réalisées au budget primitif permettent de diminuer de 11 551 € les crédits nécessaires à ce fonds pour cette année.
- **L'autofinancement est amélioré de 266 952,17 € (hors affectation du résultat 2013), malgré les contraintes toujours plus lourdes pesant sur les budgets communaux.**

Le Conseil Municipal décide à la majorité (M. Régis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peucellier par pouvoir votant contre et M. Campagnac s'abstenant) d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 d'un montant de 3 874 525,39 € ainsi qu'il suit :

- en investissement: 2 513 314,58 €
- en fonctionnement : 1 361 210,81 €

et approuve à la majorité (M. Régis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peucellier par pouvoir votant contre et M. Campagnac s'abstenant) le Budget Supplémentaire de la Ville qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

- Investissement : 6 588 411,41 €
- Fonctionnement : 1 595 605,74 €

- **soit au total : 8 184 017,15 €**

ainsi que les subventions et participations annexées au présent budget, en autorise le versement et autorise M le Maire à procéder à la réalisation des emprunts dans la limite des crédits inscrits au budget.

Dossier 3 – Modification des autorisations de programmes et des crédits de paiement du futur accueil collectif et des nouveaux locaux du Centre Social des Bords de Seine

Sur le rapport de M Ourmières,

Afin de ne pas immobiliser des dotations qui ne seront utilisés qu'au delà de l'exercice en cours, les textes permettent la mise en place d'Autorisation de Programmes et de Crédit de Paiement pour les chantiers dont la réalisation s'étale sur plusieurs années. Dans ce cadre, le conseil municipal fixe le montant de l'enveloppe maximale pluriannuelle affectée a une opération d'une part (Autorisation de Programme) et le plafond des dotations annuelles qu'il est possible de mandater (Crédits de Paiement). Par délibération du 19 décembre 2012, le conseil municipal a mis en œuvre ce mécanisme pour les travaux des équipements publics des bords de Seine dont ceux concernant le Centre Social et l'Accueil collectif.

Il convient de comptabiliser au sein de ces Autorisations de Programmes les frais de notaire relatifs à l'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) des locaux qui accueilleront ces structures.

Aussi, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant) modifie les autorisations de programme et les crédits de paiements comme suit :

- **Construction du futur accueil collectif des Bords de Seine : le montant global est donc porté à 3 813 698,20€ et les crédits de paiement pour 2014 à 580 970,78 €**
- **Construction du «Centre Social des Bords de Seine » : le montant global est porté à 1 061 401,80€ et les crédits de paiement pour 2014 à 161 219,22 €**

et autorise les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement.

Dossier 4 – Création d'un fonds de dotation et désignation d'un représentant

Sur le rapport de M. Le Maire,

La ville de Bezons mène depuis de nombreuses années une politique culturelle, sportive et festive volontariste visant à animer fortement le tissu social bezonnais. Ce projet, largement soutenu par des partenaires comme les associations, mais aussi les entreprises au travers du mécénat, contribue à créer du lien social entre les habitants des différents quartiers.

Le conseil municipal à la majorité (M. Régis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peaucellier par pouvoir votant contre et M. Campagnac

s'abstenant) autorise la création par la commune, en tant qu'unique fondateur, d'un fonds de dotation, ayant pour objet le soutien matériel aux actions d'animation culturelles, sportives et festives menées sur le territoire de la ville de Bezons et approuve le projet de statuts du fonds tels qu'il lui sont présentés. L'outil que constitue le fonds de dotation a pour objectif de développer ces actions et d'apporter de nouveaux moyens pour les mener à bien. Il a pour objet de recevoir tous types de biens, apports, dons, libéralités, qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable. Son action, à but non lucratif, peut ensuite, être directe ou simplement être un relais en vue d'une redistribution pour assister une autre personne morale dans l'accomplissement de ses œuvres et missions d'intérêt général.

Le fonds dispose de la personnalité morale et de ses organes de décision. A ce titre, **le conseil municipal prend acte de désignation de M. Le Maire, seul candidat, en qualité de représentant de la commune au Conseil d'Administration du fonds pour participer aux délibérations de cette Assemblée.**

Ce fonds sera ainsi un interlocuteur visible, pouvant mener des campagnes organisées et institutionnalisées de recherches de soutiens financiers.

Une telle structure présente par ailleurs une garantie de transparence dans la mesure où elle est soumise à un contrôle strict des services de l'Etat,

Dossier 5 – Élection d'un nouvel adjoint au Maire

Sur le rapport de M. Le Maire,

Suite à la démission de Mme Patricia Jaouen de ses fonctions d'Adjointe, démission acceptée par M.le Préfet du Val d'Oise , **M. Philippe Noël est élu au scrutin secret, en qualité de 10e adjoint au Maire par 23 voix sur 28 (5 bulletins blancs - M. Régis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peaucellier par pouvoir ne prenant pas part au vote).** . En application des textes, le nouvel adjoint occupera alors le 10ème rang du tableau. Les adjoints actuels du 6ème au 10ème rang remontent donc automatiquement d'une place.

Dossier 6 – Dématérialisation de la procédure du Conseil municipal

Sur le rapport de M. Le Maire,

La dématérialisation des procédures administratives est un volet essentiel de la réforme actuelle des administrations. La commune souhaite s'inscrire dans ce mouvement de modernisation dans la mesure où il participe pleinement à ses actions, comme elle a pu le démontrer au travers de l'élaboration d'un agenda 21 local. **Aussi, comme le permettent les textes, le conseil municipal approuve à l'unanimité la dématérialisation de l'ensemble des documents liés à la tenue des séances du conseil municipal, à savoir : la convocation, le rapport de présentation ainsi que ses annexes, dit que cette dématérialisation sera effective à compter de l'installation des logiciels adéquats et de la fourniture aux élus des moyens de connexion nécessaires, et que chaque élu doit accepter individuellement et par écrit la dématérialisation de son dossier du conseil municipal**

Dossier 7 – Approbation du règlement intérieur des Temps d'activités périscolaires (TAP)

Sur le rapport de M. Cuvillier,

Le conseil municipal a approuvé, lors de sa séance précédente, une nouvelle organisation de la semaine scolaire par la mise en place des temps d'activités périscolaires. Après une longue concertation, engagée dès le précédent mandat auprès des différents acteurs, cette organisation a été approuvée par l'Académie. Cette nouvelle organisation de la semaine suppose donc la mise en place d'un règlement intérieur encadrant ces temps d'activités périscolaires.

Ce règlement intérieur prévoit les modalités d'inscription, l'organisation de la journée de l'enfant et permet une clarification des transitions entre l'Éducation nationale et la ville. **Le conseil municipal approuve à la majorité (M. Régis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peucellier par pouvoir votant contre et M. Campagnac s'abstenant) le règlement intérieur des temps d'activités périscolaires.**

Dossier 8 – Approbation du règlement intérieur des centres de loisirs maternels et primaires

Sur le rapport de Mme Pinard,

La mise en place des temps d'activités périscolaires n'a pas été sans impact sur le fonctionnement de nombreux services publics communaux et notamment les accueils de loisirs. En effet, la diminution de la durée de la journée scolaire est compensée par trois heures le mercredi matin. De ce fait, les accueils de loisirs, qui ouvraient, le mercredi, à partir de 7h30 pour les maternelles et les élémentaires, ouvriront désormais à 11h30.

Le règlement intérieur doit donc prendre en compte l'ensemble de ces modifications. **Le conseil municipal approuve à la majorité (M. Régis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peucellier par pouvoir votant contre) les règlements intérieurs des centres de loisirs primaires et maternels.**

Dossier 9 - Demande de subvention à l'Agence Régionale de santé – Actions Prévention Promotion de la santé 2014

Sur le rapport de Mme Prio,

La ville de Bezons développe des actions de prévention et de promotion de la santé chaque année plus conséquentes. Celles-ci sont financées par l'Agence régionale de santé (ARS) en fonction des thématiques prioritaires citées dans le plan stratégique régional de santé. A compter de 2014, il a été acté par l'ARS que les actions prévention santé seront financées dans un cadre pluriannuel et non plus annuel. Ainsi, une convention sur trois ans (2014-2016) est prévue entre la ville et l'ARS, fixant les objectifs, les moyens et les subventions des différentes actions de prévention et de promotion de la santé de la ville allant de 26 000€ à 27 000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) passé entre l'ARS Ile de France et la commune de Bezons une subvention annuelle à hauteur de 26 000 euros pour la période 2014, de 26500 euros pour la période 2015 et de 27000 euros pour 2016.

Les actions de prévention et de promotion de la santé menées par la commune et ainsi

financées en 2014 sont :

- **La préparation au bon vieillissement après la cessation d'activité- Se mobiliser pour le 3ème âge**
- **La Santé globale des jeunes : promouvoir les comportements favorables à la santé**
- **Manger Bouger**
- **Promouvoir la santé des femmes**

et autorise M le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes afférants.

Dossier 10 - Centre municipal de santé – Conventions de mise à disposition de praticiens de l'hôpital de Nanterre pour des consultations de médecine spécialisée

Sur le rapport de Mme Prio,

Le centre municipal de santé a au cœur de ses missions la promotion de l'accès aux soins pour tous. Pour ce faire, outre les consultations de médecine de premier recours, la ville de Bezons s'est de tout temps attachée à ce que son centre de santé propose des consultations de médecine spécialisée à ses usagers. Le conseil municipal a ainsi mis en place, lors de sa séance du 26 juin 2013, un partenariat avec le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (C.A.S.H.) de Nanterre pour que certains de ses praticiens soient mis quelques heures par semaine à disposition de la ville de Bezons pour l'ouverture de consultations de médecine spécialisée auprès de son centre municipal de santé.

Dans ce cadre, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement des conventions de mise à disposition des praticiens pour des consultations de gastro-entérologie et d'urologie pour une durée de 2 ans et autorise M le Maire à les signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Dossier 11 - Bilan d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France pour l'année 2013

Sur le rapport de Mme Catherine Vachia,

La loi n° 91- 429 du 13 mai 1991 a institué deux dotations, le fonds de solidarité des communes de la région île de France (FSRIF) et la dotation de solidarité urbaine (DSU), susceptibles d'être attribuées aux communes rencontrant d'importants problèmes sociaux, leur faisant supporter des charges élevées et dont les ressources propres sont insuffisantes. Le Maire d'une commune bénéficiaire se doit de rendre compte de l'utilisation de ces crédits, qui doivent être utilisés pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans la ville.

En 2013, la ville de Bezons a perçu 1 525 336 euros au titre de la D. S. U (la Dotation de solidarité urbaine) et 1 159 543 euros du FSRIF (le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France).

Les actions financées par ces dotations concernent :

- **La politique de la ville** : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale à l'échelle intercommunale (C.U.C.S) ; les projets de rénovation urbaine du quartier des Bords de Seine ; la Gestion Urbaine de Proximité du Colombier ; les dispositifs en faveur de la réussite scolaire.
- **Les actions d'équipements** : les actions concernant les déplacements, l'environnement et le cadre de vie, l'amélioration des équipements publics de proximité (écoles, crèches,

médiathèque, marché, hôtel de ville et équipements sportifs).

- **La lutte contre les exclusions** : les actions de lutte contre l'échec scolaire et notamment le Projet de Réussite Éducative et des Ateliers d'Accompagnement à la Scolarité.
- **L'action sociale** : avec la politique du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'action municipale en direction des anciens.
- **La politique de prévention / sécurité** : le service de surveillance de la voie publique ; la mission prévention - sécurité ; l'accueil des habitants et l'accès au droit à la maison de la Citoyenneté
- **L'action culturelle** : la biennale d'arts plastiques REV'arts, Cinépoème, l'enseignement des arts plastiques, le plan lecture.
- **Les activités sportives et de loisirs** : Anima'sport ; les stages sportifs adolescents ; le forum des sports et des associations.
- **Les actions spécifiques en direction de la jeunesse** : l'espace Jeunes ; les PASS et séjours vacances ; les droits et les devoirs au travers des contrats vacances ; la fête de la jeunesse.
- **La vie des quartiers** : les fêtes de quartiers ; la foire de Bezons ; le soutien aux associations ; l'action des centres sociaux.

Le conseil municipal prend acte du bilan d'utilisation et du bilan financier du FSRIF et la DSU pour 2013.

Dossier 12 - Convention de financement entre la ville et les bailleurs pour des actions des centres sociaux municipaux

Sur le rapport de M. Le Maire,

Dans le contexte économique et social où nombre de bezonnais, faute de moyens, ne partent pas en vacances et vivent dans l'isolement, des actions de proximité à visée sociale sont organisées par les centres sociaux de la ville. En contrepartie de l'exonération fiscale dont ils bénéficient, les bailleurs sociaux les soutiennent financièrement

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la participation financière pour :

- **le centre social La Berthie, de 1 500€ pour AB Habitat et de 1500€ pour EMMAUS Habitat,**
- **le centre social le Colombier de 5 500€ pour AB Habitat**
- **le centre social Doisneau, de 4100€ pour Logirep, de 2500€ pour AB Habitat et de 500€ pour l'établissement Immobilière 3F**

En 2014, ces sommes permettent notamment l'organisation de sorties familiales (*sortie au bord de mer, sortie au cinéma, grand aquarium de Paris*) et d'animations (*fêtes de Noël, animations estivales au parc Sacco et Vanzetti, des ateliers socio-linguistiques, animation du Lieu d'Accueil Parents Enfants, «les récrés», les «terrasses d'été», projet Franz Liszt, des pauses cafés et le Gerموir*).

Dossier 13 – Modification des garanties d'emprunt accordées à Antin Résidences pour la construction de 2 logements PLS et 34 logements PLUS au 13-15 rue Édouard Vaillant

Sur le rapport de M. Le Maire,

Afin d'accroître les ressources affectées à la construction de nouvelles résidences et de répondre aux engagements pris dans la cadre de la convention d'utilité sociale (CUS), ANTIN Résidences a étudié le réaménagement d'une partie de son encours de dette avec la Caisse des Dépôts et Consignations. A l'issue de cette analyse, ANTIN Résidences souhaite procéder à un allongement de cinq ans de ses emprunts d'une durée résiduelle comprise entre 15 et 20 ans, représentant 206 emprunts et au total un encours de 205 millions d'euros. Associé pour certains emprunts à une baisse de taux de marge, cet allongement doit contribuer à l'amélioration de la capacité d'autofinancement de la société et renforcer la capacité de production de logements neufs.

Trois des emprunts réaménagés bénéficiaient de la garantie de la ville, accordée le 7 octobre 2009 pour la construction de 2 logements PLS et 34 logements PLUS situés 13-15 rue Édouard Vaillant. Aussi le conseil municipal, à l'unanimité, réitère sa garantie pour le remboursement de ces prêts modifiés.

Dossier 14 - Compte rendu 2013 de l'exploitation du Marché « le temps des cerises »

Sur le rapport de M. Wakrim,

Le conseil prend acte du rapport d'activité 2013 de la société «EGS », nouvel exploitant du marché couvert depuis le 1er janvier 2013. Parmi les informations données, le document indique :

- une augmentation des recettes : 205293,56€ dont 10 031,56€ de taxe pour les animations et la publicité
- une baisse des dépenses : 160 404 € dont 35000€ de redevances et 72 717€ de salaires et charges
- **soit un meilleur résultat d'exploitation : 34 857€ avant impôts**
- une augmentation du nombre d'abonnés : 35 abonnés fin 2013
- une activité constante a été maintenue au cours de l'année 2013 avec un pic de fréquentation des commerçants durant la période d'avril à juin.
- Les animations sont assez nombreuses : 4 grandes animations (Fêtes des mères et des grand mères, développement durable et fête de Noël) ainsi que des campagnes de publicité ont été menées en 2013 pour un montant de 14 675,81€

Des travaux importants ont été effectués en 2013 par la commune dans le marché pour un montant de 188 000€. La société EGS a pour sa part engagé plusieurs investissements tels qu'un appareil pour éditer des factures électroniques à l'usage du régisseur placier et de nouveaux matériels de nettoyage.

Dossier 15 - Intégration de Parcs et de Squares dans le domaine de compétence de l'Agglomération – Approbation

Sur le rapport de M. Le Maire,

Suite au transfert de compétence des Espaces Verts à l'Agglomération Argenteuil-Bezons, tout

nouvel espace vert créé doit être entretenu par les équipes de l'agglomération après réception des travaux. Le Parc Nelson Mandela, d'une superficie de 4500 m², situé rue Jean Carasso ayant été mis en service en 2014, **le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peaucellier par pouvoir s'abstenant) approuve son transfert à l'agglomération et autorise M le Maire à signer le procès verbal portant transfert de cet espace ainsi que tout document y afférent.**

Dossier 16 – Convention réciproque de mise à disposition partielle de personnels entre la ville de Bezons et l'Agglomération Argenteuil-Bezons

Sur le rapport de M. Ourmieres,

Les 1^{er} juillet 2010 et 2011, les villes d'Argenteuil et de Bezons ont transféré une partie de leur personnel à l'Agglomération Argenteuil-Bezons. Toutefois, un certain nombre d'agents communaux non transférés, car exerçant toujours pour le compte de la ville l'essentiel de leurs fonctions, ont continué à assurer des missions pour l'Agglomération dans le cadre d'une mise à disposition. **Afin de fixer les modalités de leurs interventions, le conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peaucellier par pouvoir s'abstenant) une nouvelle convention ainsi que son avenant d'actualisation pour la mise à disposition à l'Agglomération Argenteuil-Bezons des personnels de la commune et autorise M le Maire à les signer.**

Dossier 17 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Sur le rapport de M. Ourmières

Compte tenu de l'évolution des carrières de certains emplois et des carrières, le Conseil Municipal modifie, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peaucellier par pouvoir s'abstenant), le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Au 1er octobre 2014 : Création d'un poste d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet, de trois postes d'adjoint administratif de 1^e classe à temps complet, d'un poste d'éducateur principal de 2^e classe des APS à temps complet, d'un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps complet et suppression d'un poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure à temps complet, de trois postes d'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet, d'un poste d'éducateur des APS à temps complet

Au 1er novembre 2014 : Création de neuf postes d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps complet

Dans le cadre du festival Cinépoème : création d'un poste de chargé de mission pour une période de 5 mois (4 novembre 2014 au 4 avril 2015) pour l'organisation de la manifestation.

Dossier 18 – Personnel communal – Plainte pour diffamation - Protection fonctionnelle de la commune

Sur le rapport de M. Ourmières,

Lors d'une réunion publique du 12 mars 2014, un agent de la commune, a été directement mise en cause par le discours tenu publiquement par M. Olivier Régis. Or, la loi prévoit que la commune protège ses agents contre la diffamation dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions. **Aussi, le conseil municipal accorde à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis, Mme Strenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster, M. Peaucellier par pouvoir ne prenant pas part au vote) la protection fonctionnelle dans le cadre de la procédure du chef de diffamation publique en raison des propos tenus et autorise la prise en charge par la commune des frais induits par la défense de l'agent dans cette affaire.**

Dossier 19 - Élection des membres au sein du Conseil d'administration du lycée de Bezons

Sur le rapport de M. Le Maire,

Depuis le 1er septembre 2014, a été acté la création d'un nouveau lycée à Bezons en lieu et place des lycées du Grand Cerf et Ronceray. Cette création a entraîné la réunion des anciens conseils d'administrations en un seul.

Une seule candidature ayant été présentée pour chacun des postes suivants, M. le Maire donne lecture des élus qui représenteront la ville au sein du conseil d'administration du nouveau lycée de Bezons sans qu'il y ait lieu de procéder à un vote (M. Régis, Mme Strenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster, M. Peaucellier par pouvoir ne prenant pas part au vote et M. Campagnac s'abstenant):

- Mme Florelle Prio
- M. Arnaud Gibert

Dossier 20 - Commission intercommunale des impôts directs – proposition de titulaires et suppléants

Sur le rapport de M. Le Maire,

La CIID de la communauté Argenteuil Bezons se substitue aux commissions communales des impôts directs (CCID) de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. A ce titre, elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés et elle donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Une seule candidature ayant été présentée pour chacun des postes suivants, M. le Maire donne lecture de la proposition des noms des élus faite au conseil communautaire pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs sans qu'il y ait lieu de procéder à un vote (M. Campagnac s'abstenant):

<ul style="list-style-type: none">• Monique Amblard• Jean Pierre Teboul (Bougival)• Pierre Batut (Cormeilles en Parisis)	<ul style="list-style-type: none">• Marie-Lucile Faye• Marie-Christine Pasquet• Maryvonne Gars• Jean-Marc Renault
--	--

<ul style="list-style-type: none">• Pierre Bordas• Denise Boucher• Jackie Chérin• Jocelyne Chassaing• Jean-Jacques Chevallier• Patricia Pilate• Dominique Brière	<ul style="list-style-type: none">• Patrick Breuneval• Consuelo Fernandez• Martin Lolo• François Motay• Malik Benedir• Laurent Peaucellier
---	---

Dossier 21 - Tarifs de vente des ouvrages édités par la ville

Sur le rapport de M. Ourmières,

La ville de Bezons produit des livres et autres matériaux (DVD, etc.) d'intérêt local dans le cadre de certaines de ses actions ou manifestations (comme par exemple le coffret *Mémoire d'Avenir ; Mémoires de femmes ; l'histoire du tramway..*). Afin d'en permettre une édition et mise en vente rapide, **le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise son Maire à fixer le tarif de vente de ces ouvrages et dit que ce prix ne pourra pas dépasser le coût complet de production.**

Informations– Compte-rendu des marchés publics 2013 et programme des réhabilitations ABH

Suite à la demande du conseil municipal, il a été communiqué le compte-rendu des marchés publics 2013 et le programme des réhabilitations des cités d'ABH.

Compte rendu des décisions de gestion courante

M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante prises au titre des délégations de l'ancien mandat municipal :

28/05/14	Nouvel Hôtel de ville : Branchement individuel au gaz naturel avec GRDF
04/06/14	Centre de santé : contrat de maintenance de l'échographe avec la société HITACHI
10/06/14	Convention d'occupation du parking municipal pour la « fête de l'Arcop » le dimanche 15 juin 2014
11/06/14	Centre social le Colombier : <ul style="list-style-type: none">• Fête de quartier des Bords de Seine le 22 juin 2014 au parc Mandela<ul style="list-style-type: none">○ Prestation orgue de barbarie et sculpture avec M. Flavien SEROR○ Prestation de maquillage avec « Entreprise JAIME »○ Animation musicale avec « Les Gosses de Paname » avec Antonio

	<p>RUSSO</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Promenade à poney avec « ANIMAPONEY » ○ Prestation animation de jeux en bois avec « Arts Magique Loisirs » ○ Animations de sculpture sur ballons avec « Arts Magiques Loisirs » ○ Convention location « cabine festività » avec « WC LOC » • Sortie de fin de saison des Lieux d'Accueil Parents Enfants, le lundi 30 juin 2014 sur la plaine de loisirs de VALLANGOULARD – spectacle « Salut lapin » avec Marie Pierre GLANCLAUDE • Fête de la jeunesse : contrat avec Mme LITCHMAN Karine – régisseur pour le concert le 6 juillet 2014
16/06/14	<p>Marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avenant de location de véhicule – changement de mandataire • Missions de coordination santé et sécurité pour les travaux de bâtiments et de VRD avec PRESENTS • Rénovation de l'école élémentaire Marcel Cachin avec les entreprises CARL CONSTRUCTION, CITELEC, SECPIT, SBME & SOCAPE
17/06/14	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse : Contrat de vente avec la SNCF pour l'achat de 23 billets aller-retour Paris-Grenoble dans le cadre d'un séjour été • Renouvellement des adhésions de la ville auprès de plusieurs associations • Marchés publics : Prestation pour le tir de feux d'artifices du 14 juillet 2014 avec l'entreprise EURODROP
18/06/14	<p>Marchés publics : Location et maintenance de photocopieurs avec KONICA MINOLTA BUSINESS</p>
19/06/14	<ul style="list-style-type: none"> • Spectacles de fin d'année organisés par l'école élémentaire Louise Michel 2 et les collèges Gabriel Péri et Henri Wallon les 17, 23 et 27 juin 2014 - Contrat avec Mme Isabelle KONOPNICKI régisseur son • Avenant au contrat d'assurance IAC activité sportive - Régularisation sur le nombre d'assuré avec Allianz
23/06/14	<p>Fête la jeunesse : vérification des installations électriques le 6 juillet 2014 avec 01 Contrôle pour le concert</p>
2/06/14, 5/06/14, 25/06/14, 2/07/14 & 11/08/14	<p>Baux - rues Mail Martin Luther King, Pierre Altemeyer, Nicolas Louet, Sartrouville et Alexandre Blanc,</p>
30/06/14	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prestations techniques pour la fête de la jeunesse avec la société BACKLINE ○ Communication - Conception graphique pour les événements de l'été « 1, 2, 3 Soleil », « Fête de la jeunesse » et « Bougez à Bezons » avec l'entreprise VITAMINE Z
02/07/14	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés publics : Animations autour de la fête 1-2-3 Soleil 2014 avec les entreprises la grande roue, Espace com-Agence Charlie's Events, VIP Organisation, Dynamic Land, Ludo monde, centre KAPLA Paris, Au pays des kangourous, Escal'Grimpe et Poly Event • Recours au tribunal administratif – Défense de la ville sans le recours d'un avocat

07/07/14	<ul style="list-style-type: none"> • Hôtel de ville : signature de contrat pour le raccordement électrique avec ERDF • Ciné Poème : Jury remboursement de frais de transport • Marchés publics : Missions de contrôle technique relative à divers travaux avec BTP CONSULTANTS
09/07/14	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés publics : Contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux avec la société COFELY GDF SUEZ • Finances : contractualisation d'une ligne de trésorerie avec la banque postale
11/07/14	Assurance EUROP'ASSISTANCE couvrant le séjour à St Michel de Chaillol organisé par le service municipal de la jeunesse du 30 au 31 juillet 2014
15/07/14	<p>Marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement thermique des classes du 1er étage de la maternelle Louise Michel avec les entreprises ENTRA et CARL CONSTRUCTION • Remplacement du bac à graisse de la cuisine centrale avec la société M3R
16/07/14	Marchés publics : Travaux de la cuisine centrale - Fourniture de repas pour la restauration municipale par la mairie de Houilles
28/07/14	Marchés publics : Contrat maintenance et assistance téléphonique logiciel gestion financière avec la société CEGID PUBLIC
29/07/14	Petite enfance : Éveil culturel le 21 novembre 2014 à la salle Aragon avec la « Compagnie Musicalix »
05/08/14	Centre social le Colombier : animation contes « contes et chants du Monde » ; le vendredi 12 septembre 2014 au Gerموir sur le quartier des Bords de Seine avec l'association « L'ART EN LIBERTE »
06/08/14	Convention d'occupation d'un box avec ABH – allée Saint Just pour les besoins de la crèche MADIBA
11/08/14	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rénovation du sol sportif au gymnase Marcel Cachin avec la société ART-DAN IDF ○ Rénovation de la cage d'escalier de l'école élémentaire Karl Marx avec l'entreprise VMC
14/08/14	<p>Marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception réalisation de l'hôtel de ville avec les entreprises URBAINE DE TRAVAUX, ECDM & BERIM SA • Prestations de maintenance et fourniture pour les installations téléphoniques avec la société Parisienne E.T.I.T.
19/08/14	Modification de l'acte de création de la régie d'avance séjours vacances
20/08/14	Marchés publics : Avenant de prolongation - fourniture de repas pour la restauration municipale par la mairie de Houilles – travaux de la cuisine centrale
25/08/14	Marchés publics : Sécurisation du chantier de l'hôtel de ville avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE IDF
29/08/14	Politique de la ville : Animation des ateliers d'accompagnement vers l'emploi avec l'association ASC Formation
01/09/14	Marchés publics : Rénovation de l'école élémentaire Marcel Cachin avec SOCAPE
02/09/14	Marchés publics :

	<ul style="list-style-type: none">• Prestations techniques pour la foire 2014 avec la société VIP ORGANISATION• Remplacement du bac à graisse de la cuisine centrale – avenant au marché avec la société M3R
03/09/14	<ul style="list-style-type: none">• Forum des sports et des associations - Contrat d'engagement de Mme Isabelle KONOPNICKI régisseur son• Marchés publics : Rénovation de l'école élémentaire Marcel Cachin avec l'entreprise CITELEC
05/08/14	Jeunesse : Atelier de danse hip-hop en direction des jeunes de 11 à 25 ans d'octobre à décembre 2014 avec l'association MYSTIKACTION
11/09/14	Marchés publics : <ul style="list-style-type: none">• Rénovation de l'école élémentaire Marcel Cachin lot 5 avec l'entreprise SBME• Prestations de soins infirmiers pour le SSIAD avec le cabinet de soins infirmiers Belkacem & Ouzaid
12/09/14	Assurance des fauteuils roulants prêtés à par la ville pour la journée « Accessibilité » du 11/10/2014 auprès de la SMACL

Voeu présenté par M. Michel Campagnac, conseiller municipal:

Suite à la présentation d'un voeu par M. Campagnac intitulé "proposition de Voeux sur l'emploi", **le conseil municipal décide à la majorité (M. Regis, Mme Strenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir et Mme De Hulster, M. Peaucellier par pouvoir, ne prenant pas part au vote et M. Campagnac votant contre) de rejeter la proposition de voeu et propose que celui-ci fasse l'objet d'une réécriture commune par l'ensemble des familles politiques du conseil municipal. Le conseil municipal invite, à ce titre, chaque famille politique à désigner un représentant.**

Une question orale est ensuite présentée par M. Michel Campagnac à laquelle M. le Maire répond. L'intégralité de cette question et de la réponse apportée est consignée dans le procès-verbal de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h23

La secrétaire de séance,

Mme Marjorie Noel